

Colmar, le 4 avril 2012.

Analyse de la situation des personnels et revendications :

Le Conseil National du SNEPAG réaffirme ses valeurs d'indépendance syndicale, de laïcité et de syndicalisme d'adhérents. Son analyse de la situation économique et sociale actuelle le conduit à faire le constat ci-dessous :

Entre 2004 et 2011, 10% des effectifs des personnels administratifs et de gestion de l'Education Nationale ont été supprimés. Cette diminution de personnels, ces regroupements ou ces suppressions de services ont notamment pour effet d'augmenter la précarité des personnels au dépend des emplois statutaires.

Du fait des diminutions budgétaires des suppressions de postes et de la Révision Générale des Politiques Publiques (RGPP), la charge de travail des Personnels Administratifs et de Gestion ne cesse de s'alourdir. Les heures supplémentaires dues à cette surcharge ne sont pas compensées. De plus en plus des pressions sont exercées sur les personnels pour exercer des tâches hors de leur mission. Les fournitures administratives de base deviennent denrées rares. Cette logique de dégradation des conditions de travail génèrent une vraie souffrance.

Le SNEPAG regrette l'absence de reconnaissance professionnelle et financière, en effet plus 60% des personnels administratifs perçoivent un salaire mensuel inférieur à 1500 euros nets, ce qui ne correspond pas aux responsabilités ni aux savoir-faire des collègues, sans oublier les faibles perspectives d'évolution de carrière et de promotion.

Le SNEPAG rappelle ses revendications de maintien des postes sans remaniement du personnel administratif et d'intendance au plus près des services pour assurer au mieux leurs tâches. Le SNEPAG réaffirme sa revendication d'une revalorisation salariale des agents dans un premier temps de 20 % pour compenser la perte du pouvoir d'achat depuis 2000 ainsi que des perspectives de carrière reconnaissant leurs responsabilités et savoir-faire.

Le SNEPAG attire l'attention des tous les personnels quant au respect au droit à mutation et aux risques statutaires des dispositifs CLAIR.

Analyse de la situation fédérale et perspectives :

La Loi sur le dialogue social dans la fonction publique votée en avril 2010 et les résultats aux dernières élections professionnelles d'octobre 2010 ont modifié en profondeur la représentativité des organisations syndicales dans l'Education Nationale.

Comme le SNETAA l'avait décidé en 2010, le SNEPAG envisage, compte tenu de cette nouvelle situation, de se rapprocher d'une fédération représentative suite aux dernières élections, fédération dont les valeurs et les mandats seraient proches des siens, afin de pouvoir poursuivre dans la continuité la défense des intérêts matériels et moraux de ses adhérents.

Le SNEPAG poursuivra simultanément et conformément à la motion de la fédération eIL du 16 juin 2010, ses travaux en association avec le SNETAA FO